

CHOIX DES MODES POUR UNE OPTIMISATION DES DÉPLACEMENTS

EXPÉRIENCE UNE CHARTE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

n°29 pour la Z.A.C. de la Borne Blanche à Combs-la-ville

ENJEUX ET OBJECTIFS

La volonté de la Commune de Combs-la-Ville (77) est d'engager une démarche environnementale globale sur la zone d'activités économigues Parisud VI «La Borne Blanche» (47,5 ha) en relation avec l'ensemble des acteurs locaux : les collectivités, l'établissement public d'aménagement, le syndicat d'agglomération, les associations mais surtout les entreprises (entre 20 et 49 prévues).

L'objectif est de concilier action économique et environnement en proposant un cadre de projet propice au développement de l'écoresponsabilité des entreprises désireuses de s'implanter. En matière de déplacements et de transports, il s'agit de faire évoluer la part du véhicule particulier au profit de modes de déplacement plus favorables à l'environnement pour au moins 40% des déplacements domicile-travail.

RÉPONSES APPORTÉES

L'élaboration de la Charte

Une des premières étapes de la démarche a été d'élaborer une charte de «Qualité environnementale», document contractuel qui engage le maître d'ouvrage et les entreprises. Elle est intégrée au cahier des charges de cession des terrains annexé aux actes de vente signés avec les entreprises s'installant sur la zone. Elle détermine quatorze points d'actions pour lesquels sont définis des exigences et des recommandations en termes de solutions techniques et de services personnalisés à mettre en œuvre dans le cadre de la structure de gestion de la zone. Les propriétaires d'immeubles s'engagent le cas échéant à rendre contractuelle la présente charte et à l'annexer aux baux commerciaux qu'ils seront amenés à signer. Ils s'engagent également à faire respecter cette charte. Ces dispositions permettent d'assurer la pérennité de la charte et son suivi au fur et à mesure des ventes successives.

Des principes de conception

Les accès routiers au Parc sont regroupés au Sud afin de ne pas porter atteinte à l'image verte du site, limitrophe de la forêt de Sénart et à la tranquillité des quartiers pavillonnaires.

Les cheminements piétonniers et cyclables existants ont été prolongés jusqu'au sein du Parc et l'usage de revêtements perméables est préconisé afin de faciliter la gestion des eaux pluviales.

L'offre en transports collectifs a été repensée pour s'adapter aux besoins des entreprises et le covoiturage est encouragé.

Pour le transport des marchandises, un embranchement ferroviaire a été créé et des aires d'attente à vocation logistique ont été réalisées pour desservir les parcelles.

Des prescriptions à la parcelle

La charte impose de :

- prévoir des stationnements deux roues efficaces et utilisables pour chaque parcelle, à raison d'au moins un emplacement pour dix personnes employées,
- réserver la surface nécessaire au doublement des stationnements deux roues.
- créer des aires de décharge pour livraisons,
- intégrer un aménagement spécifique permettant de recharger les batteries des véhicules électriques.

En contrepartie, la collectivité s'engage à réaliser l'aménagement des stationnements deux roues privatifs, à gérer l'embranchement du chemin de fer et d'organiser les transports collectifs en concertation avec les entreprises et en complémentarité avec le covoiturage.

ÉTAT D'AVANCEMENT

La charte a été élaborée en 2006 pour accompagner les implantations jusqu'à 2015.

POINTS À CONSIDÉRER POUR REPRODUCTIBILITÉ

Facteurs de réussite

L'appui de l'ADEME, de l'ARENE (agence régionale de l'environnement et de l'énergie) et d'un bureau d'études spécialisé jouant le rôle d'assistance à maitrise d'ouvrage.

La création d'une structure de gestion pour mettre en œuvre la qualité environnementale au-delà de la phase de conception / réalisation du projet et la mise en place d'un SME (système de management environnemental) pour la structure de gestion dont l'un des éléments sera une certification ISO 14001.

Points de vigilance

La mobilisation de partenaires techniques et financiers, sur la zone permettant aux entreprises de développer leur propre démarche de management environnemental.

Source et pour en savoir plus :

http://www.areneidf.fr/fr/Ecopoles-eco-activites-121.html